

Délibération  
N° 2019-062

# extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PRODUITS D'AMENDES DE POLICE : AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITE DU CROISEMENT DE MOLA**

Date de la convocation : 16/09/2019

## SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : Mme CASANOVA Nicole, M. MICALEFF Joël, M. POLIFRONI Bruno, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 17	Absents : 5	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.*

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale que la route départementale 31 est très fréquentée, et que le croisement du hameau de Mola mériterait d'être réaménagé en vue de le sécuriser et d'améliorer les manœuvres ainsi que la visibilité.

Le montant de l'opération est estimé à 50 000 € HT

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse au titre du produit des amendes de police à hauteur de 32000 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet de mise en sécurité du croisement de Mola.
- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès de la Collectivité de Corse et de l'État au titre du produit des amendes de police à hauteur de 32 000 €.
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Mise en Sécurité du croisement de Mola	Montant HT	Taux
part CdC -produit des amendes de police	32 000,00 €	64,00%
Commune - Autofinancement	18 000,00 €	36,00%
total opération	50 000,00 €	100,00%

- Autorise le Maire à effectuer et signer les demandes de subventions correspondantes.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2019 de la Commune.

Opération 1902.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20190920-0532019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

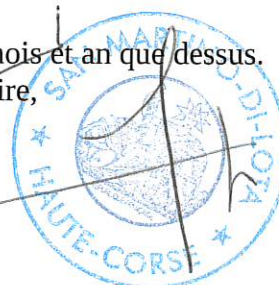
Acte rendu exécutoire

Affichage : 03/10/2019

Après dépôt en Préfecture

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



publication ou notification